

PRÉSENTATION GÉNÉRALE & CRITÈRES DE NOTATION
MÉMOIRES DE RECHERCHE OU DE STAGE LICENCE 3

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Il existe **trois types de mémoires en L3** :

- le **mémoire de recherche** est un **travail individuel**. Il porte sur un **sujet** qui doit être **préalablement soumis à un.e directeur.rice de recherche** spécialiste de la question soulevée (dans la mesure du possible), question qui s'inscrit en science politique.
- Le **mémoire de stage** est lui aussi un **travail individuel**. Les étudiant.es ayant réalisé un **stage validé par le département** (de 75 heures minimum à 6 mois maximum) peuvent en effet utiliser les matériaux collectés dans le cadre de leur stage pour leur mémoire, mais il ne s'agit pas de faire un simple rapport de stage (*cf. infra*).
- Le **projet tutoré**, aussi appelé mémoire collectif, rassemble **2 à 3 étudiant.es maximum** pour réaliser un **travail de recherche en groupe**, sous la direction d'un.e enseignant.e qui accepte ce type d'encadrement¹. Il donne lieu à un **mémoire de plus grande ampleur**.

Précisions sur les projets tutorés

Les **étudiant.es** composant le groupe seront **reçu.es ensemble par l'encadrant.e**. Les **groupes** doivent être **constitués avant la mi-novembre**. Aucun.e étudiant.e ne pourra s'ajouter à un groupe déjà existant après la date-limite de constitution des groupes et de déclaration des sujets. Les étudiant.es doivent gérer entre eux et elles la répartition du travail au sein du groupe.

La démarche reste la même que pour un mémoire de recherche, mais elle est effectuée à une échelle plus vaste, en termes d'enquête (dans le cas des enquêtes de terrain par exemple, il est attendu davantage d'entretiens ou d'observations, un corpus plus conséquent, si possible une combinaison de différentes techniques d'enquête). La bibliographie est plus fournie et plus conséquente. La taille du mémoire est également plus importante (*cf. infra*).

Les projets tutorés feront l'objet d'une **évaluation unique** : les membres d'un groupe obtiendront tou.tes la même note. Tout **plagiat** ferait l'objet d'une **sanction collective**, peu importe l'auteur/trice de la partie plagiée.

¹ Les **encadrant.es acceptant les projets tutorés** sont : **C. Al Dabaghy, T. Brisson, D. de Blic, M. Hauchecorne, A. Mariette et C. Zobel**. Ils ou elles peuvent proposer des thèmes et terrains qui se prêtent bien au projet tutoré.

Dans tous les cas (mémoire de recherche, de stage, projet tutoré), les étudiant.es doivent **contacter un.e enseignant.e pour encadrer leur travail avant la mi-novembre, en fonction de leurs thématiques de recherche** (cf. listées dans la brochure de Licence ou annoncées sur les pages personnelles). Le nombre d'étudiant.es encadré.es par enseignant.e étant limité, un.e enseignant.e peut être amené.e à refuser de vous encadrer s'il ou elle a atteint ce maximum. Dans ce dernier cas, rien de grave : il vous faudra juste contacter un.e autre enseignant.e.

Les étudiant.es doivent avoir eu **au moins 3 rendez-vous dans l'année avec leur directeur.rice** pour soutenir leur mémoire.

Tuteur.rice de stage & directeur.ice de mémoire de stage

Dans le cas des mémoires de stage, le plus logique et le plus pratique est de demander à **un.e même enseignant.e** d'être à la fois votre **tuteur.rice de stage** et votre **directeur.rice de mémoire de stage**.

Le ou la **responsable des stages Licence** est là pour répondre à vos questions sur les stages et pour signer les conventions au nom du département de science politique de l'université Paris 8. Il ou elle peut aussi, dans certains cas (*i.e.* si vous n'avez pas encore trouvé de directeur.rice de mémoire), être votre tuteur.rice de stage et vous donner quelques conseils pratiques, mais il ou elle n'est pas là pour encadrer tous les stages et tous les mémoires de stage.

Dans tous les cas (mémoire de recherche, de stage, projet tutoré), le mémoire doit comporter **une question de recherche problématisée**, nourrie d'une **mini-enquête** (de terrain, en sociologie politique, ou conceptuelle, en théorie politique) et d'une **bibliographie minimale et pertinente** au regard de la question traitée.

Les mémoires doivent être rendus **à la 1^{ère} ou à la 2^{ème} session, avant l'été**. Les mémoires individuels, de recherche ou de stage, doivent faire **entre 15 et 20 pages** (soit entre **45 000 et 60 000 signes** espaces compris, hors bibliographie et annexes éventuelles). Et **entre 40 et 50 pages (120 000-150 000 signes espaces compris, hors bibliographie et annexes éventuelles)** pour les projets tutorés. En cas de non-respect de cette consigne, les enseignant.es ne liront et ne corrigeront pas plus que les 20 pages individuelles ou les 50 pages collectives maximum demandées.

Le mémoire fait l'objet d'un **retour en face à face** de la part de l'enseignant.e qui a encadré le travail. Ce retour peut prendre la forme d'une permanence collective (les étudiant.es consultent leur mémoire corrigé et peuvent poser des questions à l'enseignant.e) ou celle d'un rendez-vous individuel d'une dizaine de minutes pendant lesquelles l'enseignant.e fait ses commentaires sur le travail rendu. Dans certains cas (étudiant.es salarié.es par exemple), le retour peut être fait **à l'écrit, par mail**. Dans le cas des **projets tutorés**, il y aura un **RDV collectif de retour** sur le mémoire rendu, suite à l'évaluation de ce dernier par l'enseignant.e.

CRITÈRES DE NOTATION

- **Introduction / conclusion – problématique / plan** (1/4 de la note environ)

Le mémoire doit comprendre :

- une **introduction** avec une **problématique** (*i.e.* une question de recherche) qui s'inscrit en science politique
- un **plan structuré** (généralement en 2 ou 3 parties)
- une **conclusion**.

Le plan doit être cohérent avec la problématique : il apporte une réponse argumentée à la question posée ; il doit être équilibré et les parties doivent être liées entre elles (transitions qui exposent la logique de la démonstration).

La conclusion répond de manière synthétique à la problématique présentée en introduction en reprenant les grands éléments de la démonstration faite dans le mémoire.

- **Méthode & enquête** (1/4 de la note environ)

La **méthode d'enquête** utilisée doit être **présentée et justifiée dans l'introduction du mémoire** (et ce que le mémoire s'inscrive en sociologie politique ou théorie politique) : il faut en effet expliquer, selon les cas, comment vous avez constitué votre corpus (archives, textes, images, films, *etc.*), choisi votre terrain dans le cadre d'une enquête par observation (stages notamment), établi des critères de sélection d'enquêtés dans le cadre d'une enquête par entretiens, *etc.*

La **méthode** retenue doit être **pertinente et cohérente avec la problématique**. Les étudiant.es doivent faire preuve de **réflexivité**.

Les **matériaux d'enquête** doivent être **exploités dans le mémoire lui-même**.

- **Mobilisation de références scientifiques à bon escient** (1/4 de la note environ)

L'orientation théorique doit être précisée en introduction.

Les **concepts scientifiques** utilisés doivent être **définis**. Leur **emploi dans l'analyse** doit être **pertinent**.

Les étudiant.es doivent **distinguer leurs « sources »** (matériaux à analyser – qui peuvent être des sources écrites, des textes – par exemple des articles de presse, des rapports, des ouvrages publiés par des enquêtés, *etc.*) de la **« bibliographie »** qui regroupe les références scientifiques mobilisées dans le cadre de l'analyse des matériaux.

- **Analyse** (1/4 de la note environ)

Il ne s'agit pas de se contenter de décrire ses matériaux et/ou de les paraphraser (*i.e.* ne pas reprendre à votre compte les discours d'enquêtés dans le cas d'enquêtes par entretien ou observation ; ne pas reprendre à votre compte l'analyse d'auteur.ices étudié.es en théorie politique). **Il faut les analyser** (proposer des pistes d'analyse même sous forme d'hypothèses à confirmer dans le cadre d'un travail de plus grande ampleur quand vous travaillez sur une étude de cas) **et construire une démonstration**.

Les étudiant.es doivent **aborder et traiter leur objet en le mettant à distance, en adoptant une perspective critique** (ce qui n'empêche pas la posture compréhensive vis-à-vis des enquêté.es dans le cas d'enquêtes de terrain). Pour le dire autrement, il ne s'agit pas de faire un tract politique ou un article journalistique.

- **Présentation / forme** (*prise en compte dans la note finale*)

Les mémoires doivent être **lisibles** (taille de police 12 ; présentation aérée avec des paragraphes, sauts de lignes, *etc.* ; travail relu pour corriger les fautes et coquilles).

Ils doivent comprendre un **sommaire** avec les titres des parties et des sous-parties et des renvois aux numéros de pages (*cf.* option « table des matières automatique »).

Les **références** (sources et bibliographie) doivent être **présentées de manière unifiée** (en notes de bas de page et en fin de mémoire, dans la partie consacrée aux « Sources » et à la « Bibliographie »). Elles doivent être **classées par ordre alphabétique des noms d'auteur.rices** (convention utile). Vous reviendrez sur cette **présentation** en cours de Tutorat, mais en résumé, il faut utiliser ce type de présentation : NOM DE L'AUTEUR.RICE, Prénom de l'auteur, « Titre du chapitre / de l'article », *Titre de l'ouvrage / Nom de la revue*, Lieu d'édition, Maison d'édition, Année de publication (année de la 1^{ère} édition / édition originale le cas échéant), pages (pour les ouvrages) OU volume et/ou numéro de la revue, Année de publication, pages (pour les articles de revue) ou pages citées le cas échéant. *NB* : ne mettez pas le lien vers Cairn ou Persée lorsque vous avez consulté les articles de revues scientifiques en ligne qui existent également en format papier. En revanche, pour les sources consultées sur des pages internet, mettez le lien avec la date de consultation de la page en question (car des pages peuvent disparaître, être actualisées, *etc.*).

Il est impératif de **référencer systématiquement et consciencieusement tout ce que vous utilisez et/ou citez**. Le plagiat est condamné par la loi.

Pour vous repérer dans les notes

-**Note en dessous de 10/20** : la forme est inacceptable et/ou l'analyse inexistante.

-**Notes entre 10 et 11/20** : le mémoire comporte des problèmes majeurs relativement aux critères indiqués.

-**Note entre 12 et 13/20 (mention assez bien)** : le mémoire comporte des problèmes majeurs mais un travail conséquent a été fourni et/ou une progression en cours d'année a été notée.

-**Note entre 14 et 15/20 (mention bien)** : le contrat est rempli même s'il reste des critiques et remarques conséquentes par rapport aux critères indiqués.

-**Note supérieure à 16/20 (mention très bien)** : mémoire excellent. Tous les critères énoncés ont été respectés. La note peut aussi valoriser l'originalité du sujet, le développement d'une pensée personnelle, l'ampleur du travail réalisé (enquête, envergure théorique, *etc.*).

NB : la **validation du mémoire** est **requisse pour valider la licence**. *Attention* : validation du mémoire ne veut pas nécessairement dire d'y obtenir la moyenne.